



**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ASTIER**  
Département de la Dordogne

**Voirie ODP : 2019 – 148**

**Nature de l'autorisation : Occupation du domaine public pour travaux**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 22122, L 2213.1 et suivants,  
VU le code de la route,  
VU l'état des lieux,  
VU les décrets N° 64 et 26 du 14 mars 1964 et 69987 du 18 Septembre 1969 relatifs aux caractéristiques techniques à la conservation et à la surveillance des voies communales et chemins ruraux,  
VU la loi 82.2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83.8 du 7 janvier 1983,  
VU l'intervention des services techniques municipaux pour des travaux de réseaux eaux pluviales, entre le futur funérarium du « chemin des roches » et l'entrée basse du cimetière, le JEUDI 03 OCTOBRE 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir le bon déroulement de ces travaux.

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les services techniques municipaux procéderont à des travaux de réseaux eaux pluviales, entre le futur funérarium du « chemin des roches » et l'entrée basse du cimetière, le JEUDI 03 OCTOBRE 2019, de 08h00 à 16h30.

**Article 2** : Le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits dans la zone des travaux.

**Article 3** : La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins des services municipaux. Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

**Article 4** : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.





**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire de Saint-Astier
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'Adjoint chargé de la voirie
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de St-Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours
- Madame la Directrice des Services Techniques

Fait à Saint-Astier, le 30 septembre 2019

P / Madame le Maire,  
L'Adjoint délégué, Bernard LEGER

